

**ECOLE ELEMENTAIRE de La Pierre Levée  
RUE NATIONALE  
17220 LA JARNE**

## CONSEIL D'ÉCOLE

du jeudi 3 novembre 2016

- Présents :**
- Mr MÉREAU, directeur de l'école.
  - Mmes ACCARY, LARMAILLARD, TEYSSÈDRE  
Mr DUPONT, enseignants.
  - Mmes COUMARIN, DIARRASSOUBA, GIBEY, TORLINI, Mr ORELL,  
représentants des parents d'élèves,
  - Mme BURGAUD, représentante suppléante des parents d'élèves,
  - Mme THOUVENIN-SALMON, adjointe déléguée aux Affaires Scolaires,

- Excusés :**
- Mr FLORENTIN, Inspecteur de l'Education Nationale.
  - Mme SORBÉ, représentante des parents d'élèves,
  - Mme CHINOT, psychologue scolaire.
  - Mr COPPOLANI, Maire de La Jarne,
  - Mr GABUCCI, membre de la commission Affaires Scolaires.

-----

### **ORDRE DU JOUR :**

- Situation des effectifs et répartition à la rentrée 2016
- Lecture et adoption du règlement intérieur
- Bilan des aménagements et des équipements de l'école
- Actualité (sécurité et sécurisation du groupe scolaire, nouveau livret scolaire)
- Prévision d'activités pour l'année scolaire (activités et animations sportives et culturelles)
- Informations et questions diverses

## **1 - Présentation des membres du Conseil d'Ecole**

### **Désignation des secrétaires**

Mr DUPONT et Mme BURGAUD sont désignés secrétaires de séance.

## **2 - Lecture du procès-verbal du précédent Conseil d'Ecole (7 juin 2016)**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **3 - Situation des effectifs et répartition des élèves à la rentrée 2016**

Après les ajustements de rentrée et un départ fin octobre, les effectifs s'établissent à ce jour à 124 élèves répartis comme suit :

CP :	27
CE1 :	23
CE2 :	25
CM1 :	21
CM2 :	28

La répartition en est la suivante :

Mme TEYSSÈDRE :	CP	27
Mme ACCARY :	CE 1	23
Mme LARMAILLARD :	CE 2	25
Mr MÉREAU / Mme SEYDOUX :	CM 1	21
Mr DUPONT :	CM 2	28

- + AVS à mi-temps pour un élève de CE1 : Mme Séverine DANGLETERRE
- + Personne employée en Service civique : Mme Angélique DAVID (sur les classes du cycle 2)
- + implantation de l'unité d'enseignement ITEP dirigée par Mme Elodie MOREAU.

## **4 - Règlement intérieur.**

Il est rappelé que toute absence doit être signalée à l'école par tout moyen à la convenance des familles (cahier de correspondance, téléphone, message téléphonique, courrier électronique).

Il est rappelé que les enfants doivent arriver à l'heure le matin à l'école. L'accueil dans la cour s'effectue à partir de 8 h 20 (8 h 50 le mercredi), il est donc demandé de respecter ces horaires d'autant plus que le nouveau dispositif installé au portail (digicode et interphone) entraîne de fait l'intervention du directeur pour en déclencher l'ouverture.

La situation depuis le début de l'année s'établit comme suit : deux retards en moyenne chaque jour. Six enfants atteignent entre cinq et sept retards en deux mois.

→ Le règlement 2016 / 2017 est adopté à l'unanimité.

## **5 - Bilan des aménagements et des équipements de l'école.**

Travaux et aménagements réalisés avant et après la rentrée :

Pose d'un nouveau portail avec digicode et interphone

→ *Attention, des dysfonctionnements fréquents sont constatés tôt le matin, il est alors impossible de déclencher l'ouverture du portail que ce soit de l'extérieur ou de l'intérieur. Une clé est souhaitée afin de pallier à la défaillance du mécanisme.*

→ *Le directeur signale que les entrées sont nombreuses au quotidien (élèves en retard, éducateurs de l'ITEP, chauffeurs de taxi pour les élèves de l'ITEP, animateurs des TAP, parents venant chercher et ramener des élèves pour des rendez-vous orthophonie...) ce qui entraîne son intervention fréquente durant le temps de classe. La proposition de mettre en place des codes ou des clés personnalisés ne recueille pas d'avis favorable en raison du coût lié au nombre important de personnes différentes qui se présentent tout au long des semaines.*

Peinture du préau. L'espace se retrouve ainsi plus propre et plus lumineux.

Peinture des deux dernières classes (ce1, cm2) qui possédaient encore de la moquette murale.

Nouvelles boîtes aux lettres (école maternelle, école élémentaire, mairie, centre de loisirs, AJPE...)

Dotation par la mairie de quatre ordinateurs et d'un ordinateur portable.

→ *Concernant ce dernier point, il est cependant constaté que la situation informatique de l'école ne s'en trouve guère améliorée pour autant. Les nouveaux ordinateurs fonctionnant sous Linux ne sont pas compatibles avec le photocopieur, il manque toujours un ordinateur pour le bureau de la direction.*

*La mairie a demandé l'obtention d'une licence enseignant Windows à Microsoft mais pas encore de réponse satisfaisante. En attendant, les nouveaux ordinateurs ne sont pas d'une utilité maximale.*

→ *Mme DIARRASSOUBA signale qu'une dotation d'ordinateurs pourrait être possible sur demande de l'école auprès de l'entreprise dans laquelle travaille son mari. Proposition acceptée par l'équipe enseignante avec satisfaction.*

Il est signalé que la lumière extérieure près de la porte d'entrée côté Trainelles ne fonctionne plus.

## **6 – Actualité de la vie de l'école**

### **Sécurisation de l'école**

Communication de Mr MEREAU :

Dès la fin du mois d'août, les autorités gouvernementales ont communiqué sur la sécurisation des établissements scolaires : distribution de diverses brochures à destination des familles et des établissements, rappel des consignes de sécurité du plan Vigipirate accompagnées de nouvelles mesures dont la réalisation d'un exercice « alerte-intrusion » à effectuer dans les meilleurs délais.

Si les établissements scolaires du second degré sont dirigés par des principaux (collèges) et des proviseurs (lycées), fonctionnaires détenteurs d'un statut officiel de « chef d'établissement » et ayant à leur disposition du personnel, il n'en est pas de même pour les directeurs d'écoles primaires ; ils ne possèdent pas le statut de « chef d'établissement » et, en conséquence, ne bénéficient pas de personnel à disposition.

Moyennant quoi, ce nouveau dossier de sécurisation des écoles leur est confié et avec lui la responsabilité de sa gestion.

Depuis le renforcement du plan Vigipirate suite aux tragiques événements du 13 novembre 2015 à Paris et du 14 juillet 2016 à Nice, il est demandé aux directeurs de filtrer les entrées des écoles avec contrôle visuel des sacs et contrôle de l'identité des personnes.

A La Jarne, la pose du portail avec digicode permet le filtrage des personnes entrantes durant la journée. De ce fait, le directeur que je suis assume depuis la rentrée de septembre la double fonction de vigile et de concierge à l'entrée de l'école en plus de ma fonction de directeur et d'enseignant de la classe de cm1.

Mais il m'incombe maintenant d'organiser un exercice « alerte-intrusion ». Mais quel exercice ? Pour quel type d'intrusion, sachant que des dizaines de scénarios sont possibles ? Comment donner l'alerte sachant qu'il convient d'utiliser un signal différent de ceux qui existent déjà pour l'évacuation et le confinement ?

N'étant pas un professionnel de la sécurité et refusant d'endosser seul la responsabilité de ce dossier important, j'ai donc demandé à la gendarmerie du secteur de venir sur site afin que des personnes compétentes en la matière puissent m'apporter leurs conseils, leurs préconisations en fonction de la configuration des lieux. Cette rencontre aura lieu le lundi 7 novembre en collaboration avec l'école maternelle et la mairie de la commune. A partir des éléments recueillis lors de cette rencontre, je pourrai procéder à la réalisation d'un exercice dont on m'aura indiqué les caractéristiques précises.

Je profiterai de cette entrevue pour évoquer également les dispositions à prendre concernant le déroulement du cross de l'école et de la fête de l'école prévus en fin d'année scolaire, dispositions qui devront se trouver en parfaite cohérence avec les mesures appliquées quotidiennement.

### **Nouveau livret scolaire**

Cette année scolaire verra la naissance du Livret Scolaire Unique Numérisé (LSUN) mis en place par le Ministère.

Ce livret remplacera les bulletins scolaires existants qui étaient déclinés sous différentes versions dans chaque école. Désormais, ce livret sera identique pour chaque établissement et sera numérisé par l'intermédiaire d'une application informatique nationale.

En novembre, les enseignants seront sensibilisés à l'utilisation de ce livret afin que dès la fin du premier trimestre (avant Noël) les premiers bulletins issus de ce nouveau livret soient distribués aux familles.

### **Communiqué de l'équipe enseignante**

Les enseignants constatent de plus en plus de remises en cause, de contestations de la part de certains parents d'élèves suite à des remarques, des réprimandes, des punitions adressées aux élèves ; des interventions des enseignants jugées inadaptées voire incongrues.

A en croire certaines familles, il faudrait se justifier systématiquement auprès d'elles à chaque punition ou à chaque remarque voire s'excuser auprès des élèves (véridique !).

Par ailleurs, le directeur constate que la gestion du portail entraîne également des remarques désobligeantes comme celles entendues récemment de la part d'un monsieur qui s'est montré très désagréable en paroles envers les enseignants parce qu'il a attendu deux minutes avant que l'on vienne lui ouvrir alors qu'il était en avance sur l'horaire d'ouverture de l'après-midi.

Un autre jour, le directeur a subi l'agacement d'une famille suite à une remarque qu'il a osé formuler relative au retard répété de l'élève. Mr Méreau se demande qui devrait être le plus agacé en pareille situation !

## **7 - Activités prévues pour l'année scolaire 2015-2016**

Poursuite des échanges de services entre les trois classes du CE2 ; CM1 et CM2 : l'anglais est enseigné par Mme LARMAILLARD, l'histoire par Mr DUPONT et la géographie par Mr MÉREAU.

Projets en prévision, en cours de préparation ou en cours de réalisation :

### **Education physique et sportive :**

Rencontres sportives entre les écoles de La Jarne et Salles sur Mer (classes Mmes Accary, Larmaillard, Teyssède)

La 13ème édition du « Cross de l'école » sous réserve de la possibilité d'appliquer les consignes de sécurité renforcées de Vigipirate

Sortie au Vertigo Parc de La Jarne (classes de Mme Larmaillard, Mr Dupont) sous réserve du budget disponible.

### **Découverte du milieu aquatique**

Cette activité est proposée aux 27 élèves de Mme Teyssède.

Les 9 séances s'échelonnent du lundi 13 mars au lundi 12 juin 2017 à raison d'une séance hebdomadaire, le lundi de 14h40 à 15h20. Les modalités précises seront communiquées prochainement aux familles concernées.

→ *Interventions des parents :*

*Quelles sont les conditions qui déterminent le nombre de classes pouvant bénéficier de cette activité ?*  
*Réponse : Cela dépend du budget (c'est la mairie qui finance intégralement l'activité) et aussi du volontariat des enseignants.*

*Mr DUPONT se déclare volontaire pour l'avenir si la mairie accepte la condition budgétaire.*

### **Instruction civique / Histoire**

Sensibilisation des enfants de l'école pour participer à la cérémonie du 11 novembre.

### **Education musicale**

Projet musical et rythmes corporels en collaboration avec le Conservatoire de musique de La Rochelle du 21 septembre au 8 mars (classes de Mmes Teyssède, Accary, Larmaillard, Mr Dupont)

Projet chorale (classe de Mr Méreau)

### **Production d'écrits**

Un projet de correspondance de classes est à l'étude (classe de Mme Accary avec classe de ce1 de Salles-sur-Mer).

### **Lecture**

Rallye lecture (classes Mme Larmaillard et Mr Dupont)

Rallye lecture avec le collège (classe Mr Dupont)

### **Enseignement des langues vivantes**

Une intervenante en allemand a été envoyée par l'Inspection pour les classes de cm1 et cm2 ; son intervention a commencé le 13 octobre et s'achèvera en mars.

+ Sortie envisagée au château d'Usson (château des énigmes) au printemps 2017 (classes de Mme Accary et Mr Méreau).

+ activités diverses au gré des opportunités proposées durant l'année

Le Conseil d'école autorise à l'unanimité les sorties vélos qui pourraient se réaliser au cours de l'année.

Financement de ces actions :

Le coût financier des diverses actions de projet est pris en charge par :

- la Mairie,
- les coopératives des classes \*,
- la coopérative de l'école,
- les bénéfices réalisés lors de ventes diverses \*\* qui seront affectés à l'ensemble des actions réalisées au cours de cette année scolaire.
- l'Association Jarnaise des Parents d'Elèves (en attente d'un don éventuel pour 2016-2017)
- le Conseil Départemental à raison d'un voyage en bus pour l'année à destination d'un site dont la liste est communiquée chaque année
- les familles dans le cas des sorties avec hébergement et/ou restauration.

A propos de financement :

\* Pour information, le taux de cotisation des familles aux coopératives des classes est de 66 % pour la troisième année consécutive.

\*\* Cette année, la vente de crêpes est suspendue, le vendredi n'étant plus propice à cette action.

Par contre, il sera procédé durant le mois de novembre à une opération « sapins de Noël ».

Il est bien établi que les bénéfices réalisés lors de ces ventes seront répartis dans toutes les classes en fonction des actions réalisées.

→ *Interventions des parents :*

*Quelle est la part de la mairie dans le financement de ces activités ?*

*Réponse : La mairie intervient à hauteur d'un montant d'environ 7,50 € par élève et par an.*

*Pourquoi ne pas demander une participation des familles pour les sorties ?*

*Réponse : Il n'est pas autorisé de demander une participation financière aux familles pour des activités se déroulant pendant les heures scolaires et figurant dans les programmes d'apprentissages ; la possibilité en est offerte à condition qu'il y ait un hébergement et de la restauration.*

*Pourquoi ne pas demander aux enfants des TAP de faire les crêpes le vendredi ?*

*Réponse : Pas forcément facile avec un groupe d'une quinzaine d'enfants ; d'autre part, la recette financière sera alors attribuée à l'organisateur à savoir Angouloisirs. Peut-être trouver une articulation avec l'AJPE afin que les recettes puissent bénéficier à l'école ?*

## **8 - Manifestations et animations pour l'année 2016 / 2017.**

### **- Spectacle de Noël**

---> le mardi 13 décembre 2016

### **- Repas de Noël de la cantine**

---> le mardi 13 décembre 2016

### **- Passage du père Noël + goûter**

---> le jeudi 15 décembre 2016

### **- Cross de l'école** (sous réserve de la possibilité d'appliquer les consignes de sécurité renforcées de Vigipirate)

---> dates envisagées : le vendredi 12 mai ou le vendredi 9 juin 2017 suivant la météo

### **- Fête-kermesse des écoles** (sous réserve de la possibilité d'appliquer les consignes de sécurité renforcées de Vigipirate)

---> le vendredi 23 juin 2017 en soirée (report en cas de mauvais temps au vendredi 30 juin)

## **9 - Informations et questions diverses.**

### Information des enseignants :

La fermeture des locaux de la partie élémentaire le soir : à plusieurs reprises, la porte donnant sur la cour près des classes de ce1 et ce2 a été trouvée ouverte le matin. Il semblerait que des parents viennent dans les locaux pendant le temps de la garderie pour récupérer des vêtements oubliés.

### Information des parents élus :

Les parents élus réclament la possibilité d'effectuer des photocopies soit à la mairie, soit à l'école pour l'information des familles qu'ils représentent.

En ce début d'année, la mairie a refusé cette demande car les parents ne fournissaient pas le papier nécessaire. Or les parents élus ne disposent d'aucun budget. L'école avait accepté à titre exceptionnel mais les parents n'ont pas donné suite.

Mr MEREAU signale que le budget papier du photocopieur est supporté par un crédit « fournitures scolaires » alloué par la mairie aux deux écoles. L'utilisation annexe du photocopieur par l'ITEP, le périscolaire, les TAP, le centre de loisirs est possible sous réserve d'apporter le papier nécessaire. Mme THOUVENIN se charge d'informer les services de la mairie afin de répondre favorablement à toute demande ultérieure sous réserve que le volume de photocopies soit raisonnable.

#### Questions des familles recueillies par les représentants élus

Question : Le panneau de basket a été retiré pour réparation, quand sera-t-il remis en place ?

Réponse : Il n'est pas réparable, son remplacement est étudié en fonction du coût (environ 350 €).

Q : Y a-t-il des jeux à disposition des enfants lors des récréations ?

R : Oui. Ballons, palets, cerceaux, cordes à sauter, marelles...

Q : Le signalement des retards sur les cahiers de liaison des enfants est perçu comme une sanction.

R : Ce n'est en aucun cas une sanction mais une information.

Q : Revoir sur le trottoir en face de l'école la liaison entre l'enrobé tout récemment réalisé et le chemin piétonnier.

A 16 h 30, des voitures garées sur le trottoir de la rue du Harbourg obligent les enfants à passer sur la route. La place dédiée aux personnes handicapées est utilisée de manière indue.

R : Mme THOUVENIN prend note de ces doléances et transmettra aux services concernés de la mairie.

Q : Quelles sont les règles d'organisation de la surveillance de la cour ?

R : La surveillance de la cour est organisée selon un tableau de service établi le jour de la pré-rentrée, tableau communiqué ensuite à l'inspecteur de la circonscription. Les enseignants se répartissent en binôme sur chaque récréation et sur chaque accueil du matin et de l'après-midi. Mme MOREAU et un éducateur sont également présents pour les élèves de l'ITEP.

Q : Serviettes de cantine ?

R : Elles seront fournies progressivement par la mairie en fonction de l'organisation de leur rangement (rond de serviette, casier nominatif ?).

**Le prochain Conseil d'Ecole** est prévu le jeudi 9 mars 2017 (sous réserve de modification en fonction de l'actualité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Les Secrétaires de séance,

Le Directeur

*JFD*

*IB*

*JCM*

Mr DUPONT

Mme BURGAUD

Mr MÉREAU

**Le présent compte-rendu sera :**

- affiché dans le panneau d'informations de l'école
- transmis aux parents élus
- transmis à la mairie pour diffusion sur le site internet municipal

**Les familles désirant obtenir un exemplaire du compte-rendu du Conseil d'Ecole peuvent en faire la demande auprès de Mr MÉREAU par téléphone, par écrit, par e-mail. Le document sera fourni en retour.**